



**DÉLIBÉRATION N° 26/04 DE L'AUE
AUTORISATION DU DIRECTEUR À MODIFIER LA DÉLIBÉRATION N° 25/32 RELATIVE AU
MARCHÉ D'ACQUISITION, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIER DE BUREAU ET
ACCESSOIRES.**

SÉANCE DU 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) s'est réuni au siège de l'AUE, sous la présidence de Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'AUE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Antoine PERALDI

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean ALFONSI à Mme Vannina MALLARONI
M. Petru Antone FILIPPI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Lisa FRANCISCI à M. Jean-Paul PANZANI
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Ghjuvan' Santu Le MAO à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Julien PAOLINI
M. Hervé VALDRIGHI à M. Antoine PERALDI

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Jacques CICCOLINI, Joseph GALLETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Jacques LUCCHINI, Jean-Charles MARTINELLI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Stefanu VENTURINI, Charles VOGLIMACCI

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur Eric JALON, préfet de Corse
Monsieur Gilles SIMEONI, président du Conseil Exécutif de Corse

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Marylin BUJOLI, Directrice des affaires juridiques et de la sécurisation de l'action publique
Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général et Directeur Délégué à l'Énergie
Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE**

VU	le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
VU	les articles L.2125-1 1, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2123-1 du Code de la commande publique,
VU	la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2010, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
VU	la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2012, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
VU	la Délibération n°24/031 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024 approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse,
VU	la Délibération n°25/188 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2025 prenant acte du Document d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026,
VU	la Délibération n°25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
VU	la Délibération n°25/32 du Conseil d'Administration de l'AUE en date du 16 octobre 2025 autorisant le Directeur à lancer, signer et exécuter le marché d'acquisition, livraison et installation de mobilier de bureau et accessoires,
VU	la Délibération n°25/40 du Conseil d'Administration de l'AUE du 4 décembre 2025, prenant acte du Document d'Orientation budgétaire pour l'exercice 2026.
SUR	rapport de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Jean ALFONSI, Véronique ARRIGHI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan' Santu Le MAO, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina

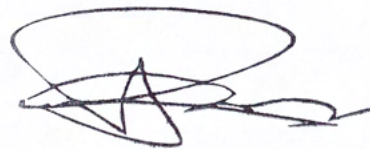
MALLARONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Antoine PERALDI, Hervé VALDRIGHI

ARTICLE PREMIER : AUTORISE le Directeur à modifier la délibération n° 25/32 relative au marché d'acquisition, livraison et installation de mobilier de bureau et accessoires.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, et dans l'espace dédié à la publicité des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 2 mars 2026

Le Président,
Julien PAOLINI

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by several loops and a final horizontal stroke.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 2 mars 2026

Rapport du Président de l'AUE – N°3

Objet : Autorisation du Directeur à modifier la délibération n° 25/32 relative au marché d'acquisition, livraison et installation de mobilier de bureau et accessoires

Par la délibération n° 25/32 du 16 octobre 2025, le Conseil d'Administration de l'AUE a autorisé le Directeur à lancer, signer et exécuter le marché d'acquisition, livraison et installation de mobilier de bureau et accessoires pour les services de l'AUE.

Il a été décidé, conformément au Guide des procédures des marchés publics de l'AUE, que la consultation serait lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la commande publique.

A l'issue de la consultation, il sera passé un accord-cadre à bons de commande en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique dans la limite d'un montant maximum de commande annuel de 70.000,00€ H.T.

Face à l'augmentation des demandes relatives à l'acquisition de matériels de bureau sur recommandation de la médecine du travail, il est jugé opportun d'ajouter au marché initialement prévu un lot « matériel sur recommandation médicale », dans la limite de 7000 ,00€ HT par an.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique, qui autorise, pour des « petits lots », le recours à une procédure adaptée au sein d'un marché passé selon une procédure formalisée.

Il vous est ainsi proposé d'autoriser le Directeur à modifier la délibération n° 25/32 relative au marché d'acquisition, livraison et installation de mobilier de bureau et accessoires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.